

# Inscriptions

---

sur [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr), rubrique « services en ligne »  
puis « portail famille »

Pour les résidents chartrains

• à partir du lundi 6 septembre 2021

Pour tous

• à partir du mercredi 8 septembre 2021, 14 h

Aucune réservation ou inscription ne sera réalisée par téléphone.

L'inscription est prise en compte après :

- Signature de l'autorisation parentale par le responsable légal.
- Règlement de la cotisation.
- Fourniture du questionnaire de santé «QS - SPORT» en cas de réinscription (*document CERFA n°15699\*01, téléchargeable sur [www.chartres.fr/sortir-a-chartres/sports-loisirs/activites-sportives/ecole-de-sport-tous-les-sports-pour-tous](http://www.chartres.fr/sortir-a-chartres/sports-loisirs/activites-sportives/ecole-de-sport-tous-les-sports-pour-tous)*).
- Fourniture d'une photocopie du brevet de natation sur 50 m pour le cycle du mardi chez les 2011-2012.

---

## Tarifs

### 1 cycle annuel

Chartrains : 30,10 €

Non Chartrains : 43,50 €

### RENSEIGNEMENTS

Direction Jeunesse et Sport,  
Grands Équipements

Tél.: 02 3718 47 70 (de 9 h à 17 h)  
[ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr](mailto:ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr)  
[www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)  
(rubrique sports & loisirs)



© Ville de Chartres - Ne pas jeter sur la voie publique.

# École de sports

DÉCOUVERTE - INITIATION SPORTIVE

---

5 - 10 ANS • SAISON 2021-2022 | [www.chartres.fr](http://www.chartres.fr)

---



# Présentation

L'école de sports de la Ville de Chartres permet aux enfants de débiter l'apprentissage d'une vie sociale et sportive, sans contrainte de compétition. Elle donne la possibilité aux enfants de 5 à 10 ans de découvrir plusieurs activités durant l'année scolaire en choisissant parmi des cycles variés et complémentaires. Pratiquées en dehors du temps scolaire, toutes les disciplines sont encadrées par des éducateurs diplômés.

## ENFANTS NÉS EN 2015 ET 2016

Découverte multisports toute l'année

<b>Lundi</b>	17h15-18h15	Complexe sportif de La Madeleine
<b>Mardi</b>	17h15-18h15	Salle omnisports du gymnase Rosskopf
<b>Mercredi</b>	14h-15h	Préaux des écoles Prévert ou Carême, dojo Rosskopf, gymnastique Madeleine
<b>Jeudi</b>	17h15-18h15	Salle omnisports du gymnase Rosskopf

## ENFANTS NÉS EN 2013 ET 2014

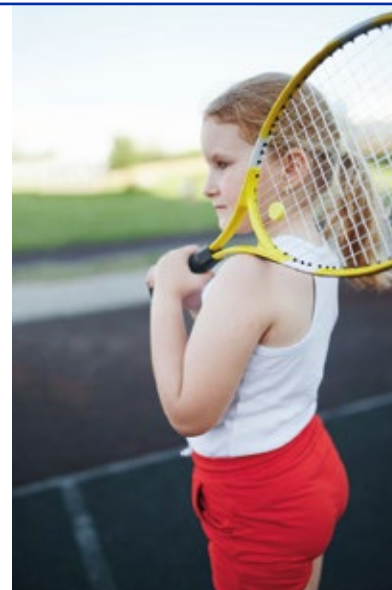
Cycles de 3 activités

<b>Lundi</b>	17h15-18h30	<b>Gym/trampoline</b> complexe Madeleine	<b>Basket</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Badminton</b> gymnase Charles-Péguy
<b>Mardi</b>	17h15-18h30	<b>Handball</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Escrime</b> gymnase CRJS	<b>Équitation</b> Chartres Équitation
		<b>Athlétisme</b> complexe Madeleine	<b>Tennis</b> complexe Madeleine	<b>Rugby</b> complexe Madeleine
<b>Mercredi</b>	10h30-12h	<b>Tir à l'arc</b> complexe Madeleine	<b>Gym/trampoline</b> complexe Madeleine	<b>Roller</b> complexe Madeleine
	15h30-17h	<b>Roller</b> complexe Madeleine	<b>Gym/trampoline</b> complexe Madeleine	<b>Hockey</b> complexe Madeleine
		<b>Badminton</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Futsal</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Athlétisme</b> stade Jean-Gallet
<b>Jeudi</b>	17h15-18h30	<b>Lutte</b> complexe Madeleine	<b>Squash</b> complexe Squash	<b>Handball</b> complexe Madeleine

## ENFANTS NÉS EN 2011 ET 2012

Cycles de 3 activités

<b>Lundi</b>	17h15-18h30	<b>Futsal</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Squash</b> complexe Squash	<b>Athlétisme</b> stade Jean-Gallet
<b>Mardi</b>	17h15-18h30	<b>Escrime</b> gymnase CRJS	<b>Basket</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Kayak</b> stade des Bas-Bourgs
		10h30-12h	<b>Sports innovants</b> gymnase Charles-Péguy	<b>Tir à l'arc</b> complexe Madeleine
<b>Mercredi</b>	15h30-17h	<b>Gym/trampoline</b> complexe Madeleine	<b>Volley</b> complexe Madeleine	<b>Badminton</b> gymnase Charles-Péguy
	<b>Jeudi</b>	17h15-18h30	<b>Handball</b> complexe Madeleine	<b>Tennis de table</b> gymnase Charles-Péguy



# Règlement



- Pour toutes les activités, chaque enfant doit impérativement être en tenue de sport.
  - Le matériel sportif est prêté par la Ville.
  - Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur sur le site en début de séance.
  - La responsabilité de l'école de sports prend effet à partir de l'heure de début de séance jusqu'à l'heure de fin de séance.
  - Les parents s'engagent à envoyer leurs enfants à chaque cours et à prévenir les éducateurs en cas d'absence.
- Tél. 02 37 18 4770**  
[ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr](mailto:ecole-sports@agglo-ville.chartres.fr)
- Ils autorisent les responsables de ces écoles à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident et notamment à demander l'aide des services d'urgence.
  - Une assurance doit être souscrite personnellement par le participant.